Paris : un vendeur de crack gabonais jugé pour homicide involontaire et trafic de stupéfiants en récidive après la mort par overdose d'un client (MàJ : relaxé faute de preuves)

23/08/2022 à 8h01



23/08/2022

Un vendeur de crack du nord-est parisien a été relaxé lundi à Paris, où il était jugé pour homicide involontaire après la mort de l'un de ses clients. "*Ce n'est pas moi qui lui a donné le produit qui a causé sa mort*", s'est défendu lundi Ahmed Bomo face au tribunal correctionnel de Paris.

Ce petit trafiquant de crack de 24 ans, né au Gabon et **en situation régulière en France,** a été relaxé de l'homicide involontaire de Gérard A., décédé entre le 7 et le 9 juin 2021, après lui avoir acheté du crack, une substance dérivée de la cocaïne.

Aussi connu sous le nom de "Napolitano", il a cependant été

condamné pour des faits de trafic de crack à une peine de 3 ans d'emprisonnement ferme avec maintien en détention et à une interdiction définitive du territoire français. Son complice de deal et colocataire, également jugé ce jour-là, a été condamné à 18 mois de prison ferme.

"*Le lien de causalité n'est pas établi entre la transaction et la mort de Gérard A.*", a justifié le tribunal, qui note l'absence d'un rapport d'autopsie pour déterminer la date et l'heure de la mort et d'une expertise comparant le produit vendu et celui ingéré. […]

La sœur de la victime, partie civile à l'audience, ne comprend pas cette décision.

"*Ce que j'aurais attendu d'abord, c'est que l'investigation soit faite de façon plus sérieuse. Il y a quand même un gros problème de toxicomanie à Paris. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va le régler, mais ça se joue ici et maintenant. D**emain, ces vendeurs de mort vont aller tuer vos adolescents place Stalingrad. Il faut arrêter de dire qu'on a envie que ce fléau de la drogue à Paris cesse, c'est faux, archi-faux***", assure-t-elle.

bfmtv ; rmc

22/08/2022

A l'inverse du préjugé qui veut que «l'on considère les consommateurs de crack comme des morts vivants», les parties civiles rappellent que Gérard A., père de quatre enfants, «avait une vie et une famille». Le dealer qui lui avait vendu la drogue avait été identifié après son décès en juin 2021. La famille de la victime, très éprouvée, s'est constituée partie civile. Le procès se tient ce lundi au tribunal judiciaire de Paris.

Elles vont se serrer sur les bancs de la salle d'audience

comme pour accompagner une dernière fois leur frère et fils devant la justice. Parties civiles, D. et sa mère feront face ce lundi 22 août à un jeune homme de 24 ans : **Ahmed B., de nationalité gabonaise, comparaît devant le tribunal correctionnel de Paris pour homicide involontaire et trafic de stupéfiants en récidive**. Ce vendeur de crack du nord-est parisien, jugé au côté d'un comparse, est mis en cause pour la mort d'un de ses clients. Le corps sans vie de Gérard A. avait été découvert par les pompiers le 9 juin 2021 à son domicile dans le XIVe arrondissement. C'est sa sœur, très proche de lui et sans nouvelles, qui avait donné l'alerte. « Il venait de sortir de l'hôpital. Il est décédé alors qu'il allait avoir 60 ans », relate-t-elle, très émue. […]

Le Parisien